Collecte des déchets ménagers

Bienvenue au Lieu-Dit LE MOULIN-BRÛLÉ

Jour de collecte de la poubelle : MERCREDI, semaines impaires
Jour de collecte des sacs de tri : MERCREDI, semaines paires

Communauté de communes Val de Meuse - Voie Sacrée
Service déchets ménagers
Tel : 03.29.87.29.85.
Mail : redevance-dechets@ccvmvs.fr
www.valdemeusevoiesacree.com

Facturation du service : la redevance incitative

Le service public d'enlèvement des déchets (collecte des ordures ménagères et des sacs de tri, accès aux points tri, déchèterie…) est facturé aux usagers. Afin d'inciter au tri et à la réduction des déchets, une partie de la redevance dépend de votre production d'ordures ménagères. Une poubelle avec une puce électronique est donc affectée à chaque usager, ce qui permet de déterminer le nombre de levées (= sorties) de la poubelle.

Pour récupérer ou « activer » votre bac pucé destiné aux ordures ménagères résiduelles, vous devez contacter le plus tôt possible le service déchets ménagers.

- Par téléphone ou dans les bureaux du service déchets ménagers aux horaires d'ouvertures (consultables sur notre site)
- Via le formulaire sur notre site - onglet environnement – vos démarches

Par la suite, lors de tout changement (nombre de personnes au foyer, déménagement…), contactez-nous.

Nous vous invitons à consulter le guide explicatif sur la gestion des déchets, et le règlement du service que vous trouverez sur le site internet de la communauté de commune dans l'onglet environnement.

Afin que votre bac soit correctement collecté, il doit :

- Être sorti à temps. Votre bac est collecté tôt le matin, pensez à le sortir la veille du jour de ramassage.
- Être facilement accessible et visible pour les équipiers
- Être sur le trottoir, proche de la route (non collé au mur)
- Présenter la poignée côté route
- Avoir le couvercle fermé
- Être rentré le plus tôt possible après la collecte pour ne pas encombrer le trottoir

Les sacs déposés à côté ou sur les poubelles ne sont pas collectés, hormis les sacs rouges pré-payés prévus à cet effet.

⇨ Déchets triés en vue de leur recyclage

Les déchets que vous avez triés en vue de leur recyclage sont :

- Collectés devant chez vous, dans les **sacs jaunes** (emballages en plastique, métalliques, briques alimentaires, papiers, petits cartons). Les rouleaux de sacs jaunes sont à récupérer en mairie ou au service déchets ménagers
- À déposer dans les conteneurs situés aux **points tri** pour le verre
- A déposer dans les **bornes** pour le textile (consultez la carte sur le site de la communauté de communes - environnement – collecte – textile)
- Vous pouvez retrouver les consignes du tri mises à jour régulièrement sur l'application SMET au tri.

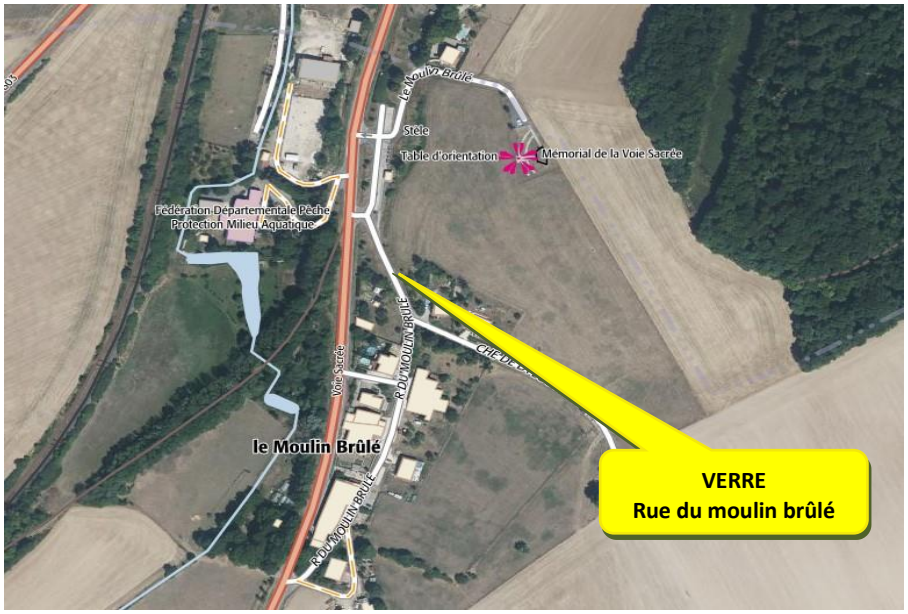

⇨ Accès à la déchèterie de la Grimoirie

Les horaires d'ouverture sont consultables sur notre site internet et sur l'application SMET au tri.

⇨ Déchets verts et biodéchets

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site internet de la communauté de communes, onglet environnement

Des composteurs en bois sont en vente à la communauté de communes à des tarifs préférentiels. Contactez nous pour en savoir plus

Une question sur vos déchets ? L'application SMET au tri, 100% meusienne, vous informe sur le prochain jour de collecte, les horaires de la déchèterie et inclut un guide de tri mis à jour chaque semaine et adapté à votre commune